

L'an deux mil dix-sept, le trente du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absent représenté : Mr Sophie AVOUAC (représentée par Mr Alain GALLAND).

Mr Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 23 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dates diverses :

- **Journée de la femme** : 56 personnes étaient présentes à cette soirée qui fut réussie.
- **Réunion Syndicat des eaux** : Le nouveau Conseil d'Administration du syndicat s'est réuni pour le vote des comptes administratifs et des budgets et évoquer les projets à venir.
- **Réunion Diagnostic eau et assainissement** : Le bureau d'études missionné pour ces diagnostics a présenté ses premiers résultats. La commune compte 15 km de réseaux eau potable, 15 km de réseaux assainissement et 134 regards. Des problèmes de conception ont été détectés dans la rue de la Conque et la montée Saint Chaffre. Ils sont à l'origine des pollutions constatées route de la Gazeille. Des passages de caméras sont prévus afin de vérifier l'état des canalisations. Des travaux sont à envisager pour améliorer le rendement du réseau très impacté par les nombreuses fuites liées aux travaux et par plusieurs ruptures de canalisations dans d'autres secteurs.
- **Réunion Etude hydrogéologique dans le secteur du captage de Chateauneuf** : L'hydrogéologue retenu a commencé à travailler sur le périmètre du captage, en étroite collaboration avec le bureau d'études chargé du diagnostic eau potable.
- **Assemblée générale de l'association des commerçants** : Il a principalement été question des travaux de la rue centrale avec éventuellement une ouverture à la circulation pendant la pose des bordures de trottoir à condition toutefois que la sécurité des ouvriers puisse être préservée.
- **Assemblée Générale association ECE** : Le bureau a été renouvelé lors de cette réunion. L'Espace Culturel souhaite développer des partenariats à l'échelle de la Communauté de Communes afin de mettre en place un projet culturel commun.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 126 (Rue Saint Pierre)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 75 et 524 (Rue Saint Jean et Avenue des Ecoles)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1159 (Le Pinet)
- Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Vote du taux des taxes locales : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il y a lieu de voter le taux des taxes locales comme chaque année. Il précise que le Conseil s'est engagé en 2014 à ne pas augmenter les taux pour le mandat et propose donc de reconduire les taux de l'année 2016.

Après délibération, le Conseil décide de fixer le taux des taxes locales de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : 17.14 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76.46 %

Mr le Maire précise que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ne sera plus voté par le Conseil car celle-ci est directement encaissée par la Communauté de Communes.

Vote des subventions aux associations : Mr MIALON présente le détail des décisions prises en commission associations concernant les propositions de subventions aux associations pour l'année 2017, qui peut se résumer ainsi :

Hand-ball club	2400 €
Animation EHPAD	150 €
Souris Vertes	300 €
Les amis de l'abbatiale	350 €
Atelier des Possibles	500 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1500 €
Pétanque amicale	500 €
Boule de l'air	700 €
Festival du Monastier	9000 €
Association Club Stevenson	1000 €
No Mad Band	400 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	500 €
L'envolante	500 €
Amicale des anciens combattants	350 €
Viet Vo Dao	250 €
Sports loisirs le Monastier	400 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Sur le chemin de R. L. Stevenson	250 €
Comptoir Sève et Son	150 €
Association Espace Culturel Européen (par convention)	24 000 €
Judo club	550 €
Tennis club	550 €

Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les attributions de subventions présentées.

Calcul du coût d'un élève pour l'année 2016 : Mr le Maire indique que comme chaque année, il y a lieu de définir le cout d'un élève des écoles publiques de la commune, selon les préconisations de l'inspection académique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant calculé pour l'année 2016 :

- Coût d'un élève scolarisé en école élémentaire : 296.06 Euros
- Coût d'un élève scolarisé en école maternelle : 881.55 Euros.

Monsieur le Maire rappelle que ce calcul conditionne le versement de la participation annuelle attribuée à l'école privée sous contrat d'association prenant en compte le nombre d'élèves scolarisés dans cet établissement et résidant sur la commune.

Subventions aux écoles : Monsieur Le Maire précise ensuite qu'il y a lieu de définir le montant des subventions allouées aux associations de parents d'élèves et aux écoles de notre commune. Il propose les montants ci-après :

APEL Saint Dominique	13 € par élève
APE Maternelle publique	13 € par élève
APE Primaire public	13 € par élève
OGEC Primaire Saint Dominique	296.06 € par élève de la commune
OGEC Maternelle Saint Dominique	881.55 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les montants présentés.

Affectation de résultats et vote des budgets primitifs 2017 : Monsieur le Maire rappelle pour chaque budget le montant des résultats des sections de fonctionnement. Mr ROCHE présente les projets de budgets primitifs pour chaque budget préparés en commission des finances, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Photovoltaïque :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 400.00	70	Vente de produits	62 000.00
012	Charges de personnel	6 000.00	75	Autres produits gest. courante	5.00
65	Autres charges gestion Courante	5.00	002	Excédent reporté 2016	9 094.46
66	Charges financières	18 100.00			
67	Charges exceptionnelles	10 000.00			
042	Opérations d'ordre	24 539.73			
023	Virement section investissement	7 054.73			
Total des dépenses		71 099.46	Total des recettes		71 099.46
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes	26 400.00	040	Opérations d'ordre	24 539.73
21	Immobilisations corporelles	8 542.85	001	Excédent reporté 2016	3 348.39
			021	Virement sect. fonctionnement	7 .54.73
Total des dépenses		34 942.85	Total des recettes		34 942.85

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2016 d'un montant de 9 094 € 46 est reporté totalement en section de fonctionnement.

Budget Eau potable :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	16 510.00	70	Vente de produits	108 000.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion cour.	100.00
014	Atténuation de produits	23 400.00	042	Opération d'ordre	3 813.95
65	Autres charges gestion Courante	1 000.00			
66	Charges financières	3 200.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	27445.19			
023	Virement section investissement	14858.76			
Total des dépenses		111 913.95	Total des recettes		111 913.95

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 500.00	10	Dotations, fonds divers	6 500.00
21	Immobilisations corporelles	35 000.00	106	Affectation de résultat 2016	10 938.39
23	Investissements par opérations	331 000.00	040	Opérations d'ordre	27 445.19
16	Emprunts et dettes	5 400.00	001	Excédent reporté 2016	133 076.37
040	Opérations d'ordre	3 813.95	021	Virement sect. fonctionnement	14858.76
			13	Subventions	10 300.00
			16	Emprunts	175 595.24
Total des dépenses		378 713.95	Total des recettes		378 713.95

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2016 d'un montant de 10 938,39 € est reporté totalement en section d'investissement et que l'excédent reporté de la section de fonctionnement est de 133076,37 €

- **Budget Assainissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	46 600.00	70	Vente de produits	121 200.00
012	Charges de personnel	25 000.00	75	Autres produits gestion courante	20 000.00
014	Atténuation de produits	3 200.00	042	Opération d'ordre	38 538.54
65	Autres charges gestion courante	1 000.00	002	Excédent reporté 2016	14 288.74
66	Charges financières	18 700.00			
67	Charges exceptionnelles	500.00			
042	Opérations d'ordre	91 140.36			
023	Virement section investissement	7 886.92			
Total des dépenses		194 027.28	Total des recettes		194 027.28

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles.	2 000.00	10	Dotations, fonds divers	16 000.00
21	Immobilisations corporelles	29 668.87	040	Opérations d'ordre	91 140.36
23	Immobilisations en cours	299 900.00	001	Excédent reporté 2016	83 083.13
16	Emprunts et dettes	28 500.00	021	Virement sect. fonctionnement	7 886.92
040	Opérations d'ordre	38 538.54	13	Subventions	175 997.00
			16	Emprunts	24 500.00
Total des dépenses		398 607.41	Total des recettes		398 607.41

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2016 d'un montant de 24 288,74 est reporté pour 14 288,74 en section de fonctionnement et pour 10 000 € en section d'investissement.

- **Budget Lotissement :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	5 700.00	70	Ventes de terrains	51 991.50
65	Charges gestion courantes	5.00	74	Dotations et participations	64 359.35
66	Charges financières	3 530.00	75	Autres produits gestion cour.	5.00
042	Opérations d'ordre	413 111.68	042	Opération d'ordre	345 569.05
043	Op. d'ordre intérieur section	3 530.00	043	Op. d'ordre intérieur section	3 530.00
002	Déficit reporté 2016	39 578.22			
Total des dépenses		465 454.90	Total des recettes		465 454.90
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	128 000.00	16	Emprunts réalisés	106 902.40
040	Opérations d'ordre	345 569.05	040	Opérations d'ordre	413 111.68
001	Déficit reporté 2016	46 445.03			
Total des dépenses		520 014.08	Total des recettes		520 014.08

Etant précisé que les soldes de fonctionnement et d'investissement 2016 sont négatifs, que deux lots sont vendus et vont être encaissés lors du premier semestre 2017, ce qui permettra de rembourser une partie du prêt par anticipation et faire ainsi baisser les charges d'intérêts.

- **Budget Pôle Santé :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	18 925.00	70	Produits des services	15 000.00
012	Charges de personnel	5 000.00	73	Impôts et taxes	400.00
65	Autres charges gestion courante	5.00	75	Autres produits gestion cour.	33 005.00
66	Charges financières	12 400.00	013	Atténuation de charges	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00			
023	Virement section investissement	11 575.00			
Total des dépenses		48 405.00	Total des recettes		48 405.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
21	Immobilisations corporelles	13 800.00	13	Subventions d'investissements	10 150.00
23	Immobilisations en cours	1 200.00	16	Emprunts et dettes assimilés	65 495.83
16	Emprunts et dettes assimilés	22 500.00	1068	Affectation de résultat 2016	16 936.32
001	Déficit reporté 2016	67 157.15	021	Virement sect. fonctionnement	11 575.00
Total des dépenses		104 657.15	Total des recettes		104 657.15

Etant précisé que le solde d'investissement étant négatif, le solde de fonctionnement d'un montant de 16 936 € 32 est reporté totalement en section d'investissement.

- **Budget Principal :**

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	641 450.00	70	Vente de produits	165 700.00
012	Charges de personnel	538 900.00	73	Impôts et taxes	749 590.00
014	Atténuation de produits	51 000.00	74	Dotations et participations	821 68.00
65	Autres charges gestion Courante	187 305.00	75	Autres produits gestion Courante	115 005.00
66	Charges financières	77 000.00	77	Produits exceptionnels	152 500.00
67	Charges exceptionnelles	700.00	013	Atténuations de charges	4 000.00
042	Opérations d'ordre	23 058.21	042	Opérations d'ordre	40 622.00
023	Virement section investissement	529 683.79			
Total des dépenses		2049097.00	Total des recettes		2049097.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00	13	Subventions d'investissement	433 670.04
204	Subventions équipement versées	49 000.00	10	Dotations, fonds divers	145 000.00
21	Immobilisations corporelles	133 500.00	106	Affectation de résultat 2016	541 514.70
	Opérations d'équipements	1 180 539.83	16	Emprunts réalisés	1 204 689.89
	Restes à réaliser	1 417 918.25		Restes à réaliser	448 842.00
16	Emprunts et dettes	205 000.00	040	Opérations d'ordre	23 058.21
040	Opérations d'ordre	40 622.00	021	Virement section fonctionnement	529 683.79
001	Déficit reporté 2016	295 878.55			
Total des dépenses		3326458.63	Total des recettes		3326458.63

Etant précisé que le solde de fonctionnement 2016 d'un montant de 541 514 € 70 est reporté totalement en section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve :

- Le Budget primitif Photovoltaïque à l'unanimité
- Le Budget primitif Eau potable à l'unanimité
- Le Budget primitif Assainissement à l'unanimité
- Le Budget primitif Lotissement à l'unanimité
- Le Budget primitif Pôle Santé à l'unanimité

- Le Budget primitif Principal avec trois votes contre (Jean-Paul PANNEFIEU, Philippe CRESPIY, Sandra LHOSTE).

Emprunt budget eau potable : Monsieur ROCHE indique qu'au vu des dépenses à réaliser sur le budget eau potable, notamment dans la rue centrale, et du fait que les travaux de rénovation du réseau d'eau sont peu subventionnés, il y a lieu de prévoir la souscription d'un emprunt pour équilibrer ce budget. Il présente les offres reçues. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 150 000 €uros sur 15 ans, à échéance annuelle et à amortissement constant du capital, formulé sur deux périodes : au taux de 0.92 % sur une première période de 5 ans et au taux de 2.04 % sur une deuxième période. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Souscription d'une ligne de trésorerie : Monsieur ROCHE indique ensuite que l'encaissement de certaines subventions n'interviendra qu'en cours d'année et que le solde de trésorerie ne permettra pas de faire face au paiement des travaux en cours dans la rue centrale notamment. Il propose donc de mettre en place une ligne de trésorerie et il présente les offres reçues. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 €uros pour une durée d'un an auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire aux conditions fixées à la date de signature du contrat. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Souscription d'un prêt à court terme : Monsieur ROCHE indique que la Commission Finances avait souhaité contracter une seule ligne de crédit d'un montant total de 500 000 € afin de faire face aux dépenses liées au chantier de la rue centrale et dans l'attente du versement des subventions. Il ajoute que le montant des lignes de crédit étant désormais plafonné à 10% du budget consolidé de la collectivité, soit 300.000 € pour la commune, il est souhaitable de contracter un prêt à court terme d'un montant de 200.000 €. Il présente les offres reçues pour un prêt à court terme d'un montant de 200 000 €. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la souscription d'un prêt à court terme d'une durée d'un an et d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse du Crédit Agricole Loire Haute-Loire au taux de 0.64 %. Le Conseil autorise Mr le Maire à signer tous les documents y relatifs.

Projet urbain partenarial – route de Coubon : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un Projet Urbain Partenarial est en cours d'élaboration afin de raccorder des terrains situés sur la route de Coubon en contrepartie d'une participation financière des propriétaires des terrains riverains. Il précise que deux permis de construire ont déjà été obtenus et que les travaux en question devront donc être réalisés assez rapidement. Il présente l'étude réalisée par le bureau d'études ainsi que les deux solutions préconisées : soit la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées par voie gravitaire, soit l'installation d'une pompe de relevage intermédiaire. Il ajoute que cette deuxième solution, légèrement moins coûteuse, nécessiterait une maintenance et donc des coûts de fonctionnement non négligeables. Mr le Maire termine son propos en indiquant que la participation de la commune est obligatoire mais que son montant ne sera définie qu'une fois que le coût final sera connu, et que le paiement des participations des propriétaires riverains ne seront dues qu'au moment de la viabilisation des parcelles ou de la mise aux normes des installations. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité les plans et estimatifs présentés pour un réseau de collecte en gravitaire et autorise Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Indemnité du Maire, des adjoints et des Conseillers attributaires d'une délégation : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en date du 29 avril 2014 et les taux applicables en matière d'indemnité des élus. Il précise que ces indemnités avaient été fixées en fonction de l'indice 1015 et que cet indice a disparu suite à la mise en place en janvier 2017 du Protocole de Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR). Il y a donc lieu de modifier la délibération prise

initialement pour faire référence à l'indice de la Fonction publique afin de constater cette évolution, sans pour autant modifier les pourcentages d'attribution des indemnités votés initialement. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la référence à l'indice de la Fonction Publique Territoriale aux mêmes taux pour le calcul de l'indemnité du Maire, des adjoints et des conseillers en charge d'une délégation.

Mise en place du grillage du stade : Monsieur le Maire indique que lors de l'étude préalable à la mise en place d'un grillage autour du Stade de la Freydeyre, il a été constaté que le terrain de football municipal avait en partie été aménagé sur plusieurs parcelles privées appartenant à différents propriétaires. Après vérification, il est apparu qu'une délibération approuvant l'achat des surfaces nécessaires à la construction du stade avait été prise en 1981, mais elle n'avait pas été suivie d'un acte administratif ou notarié, si bien que le transfert de propriété n'avait jamais été constaté et enregistré. La commune n'est donc toujours pas propriétaire des parcelles concernées. Le Conseil demande donc à Monsieur le Maire de régulariser cette situation dès que possible en lançant une négociation avec les propriétaires concernés.

Vente d'une partie du domaine public – Rue Farget : Mr le Maire rappelle que la vente d'une partie de domaine public avait été envisagée Rue Farget et que le Conseil avait approuvé les conclusions du commissaire enquêteur ayant émis un avis favorable à cette vente, à la condition que l'emprise de la terrasse en question soit réduite comme l'avait souhaité un propriétaire riverain. Or, comme cela a pu être constaté lors d'une visite sur place, la présence d'une cave située sous cette terrasse rend impossible les travaux demandés. En conséquence, le Conseil Municipal décide de modifier sa délibération en date du 28 avril 2016 et autorise la vente de cette partie du domaine public sans prescription de réduction de son emprise. Cette vente ne sera toutefois entérinée qu'à la condition que le propriétaire s'engage par écrit à la conserver dans l'état où elle se trouve actuellement, toute modification étant susceptible d'occasionner une gêne pour les riverains.

Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : Monsieur le Maire présente au Conseil un projet de convention avec le CAUE de Haute-Loire. Le CAUE propose en effet de réaliser des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux afin de réaliser des économies. Il informe le Conseil que le coût de cette prestation est fixé à 0 € 70 par habitant. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec le CAUE et le paiement de la cotisation de 0 € 70 par habitant.

Document d'arpentage Esplanade Stevenson : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le document d'arpentage réalisé aux abords du bâtiment 'huit à huit'. Le nouveau propriétaire souhaite pouvoir réaliser un accès privé sous le bâtiment et doit pour cela acquérir une partie du domaine public d'une surface de 407m². Monsieur le Maire précise que cette partie sera vendue au prix de 10 € le m² et ajoute qu'une deuxième bande de terrain d'une surface de 82 m² située à côté du bâtiment et difficilement accessible sera quant à elle cédée à titre gratuit car elle est grevée d'une servitude de passage et d'entretien pour les réseaux d'eaux usées communaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le document d'arpentage présenté, et autorise Mr le Maire à le signer, approuve la vente de ces deux parcelles au propriétaire du bâtiment concerné et indique qu'un acte administratif permettra de régler ce transfert de propriété.

Questions diverses :

Règles d'exonération de la taxe d'habitation : Monsieur le Maire indique au Conseil que diverses demandes d'exonération sont régulièrement reçues en mairie et souhaite rappeler la règle qui s'applique. Mr le Maire rappelle que la taxe d'habitation est due par tous les propriétaires de résidences principales et secondaires selon la situation au 1^{er} janvier de l'année en cours. Elle est calculée en fonction du

confort de l'habitation et de la situation de la personne. Comme c'est le cas dans de nombreuses communes et compte tenu des difficultés à vérifier la véracité des données transmises, Mr le Maire propose de n'accorder une exonération exceptionnelle telle qu'autorisée par la loi qu'aux habitations dont l'adduction en eau potable a été coupée. Le propriétaire devra pour cela demander la fermeture de la vanne d'eau potable de son habitation avant le 1^{er} janvier de l'année considérée. Une attestation de maison inhabitée pourra alors lui être délivrée.

Planning Elections : Mr le Maire indique qu'il y a lieu de définir le planning pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles.

Déchetterie : l'ouverture est prévue fin juin.

Projet d'achat de terrain à Malaval : Monsieur le Maire indique que le projet d'achat dont il avait été question lors de la dernière séance a été abandonné.

Travaux débardage de bois au lieu-dit de Malaval : Mr GALLAND indique qu'une entreprise a été attributaire d'un marché pour procéder à des coupes de bois au lieu-dit de Malaval. Pour accéder aux parcelles en question, l'entreprise doit emprunter le GR70. Compte tenu du nombre important de randonneurs, compte tenu aussi du fait qu'une partie du chemin appartient au consort Brun-Four-Stoky et que la régularisation n'a pas encore été opérée, Mr le Maire propose de demander à l'entreprise de reporter ses travaux à l'automne prochain.

Travaux de la rue centrale : Mr le Maire indique que les travaux de la rue centrale se poursuivent. Il tient à préciser également que des travaux de goudronnage ont été réalisés sur des parcelles privées dans le but d'homogénéiser les surfaces, mais que ceux-ci ont été réglés par les propriétaires.

Subvention éclairage public : Mr le Maire indique qu'une subvention Leader d'un montant de 8481.72 Euros a été acquise pour l'éclairage public et le réseau basse tension de la Fuye.

Subvention Place du Couvent : Mr le Maire indique qu'une subvention de la région d'un montant de 115.138 € a été acquise pour la réfection de la Place du Couvent.

Réfection de la salle des fêtes : Mr le Maire indique qu'une subvention de 85.000 Euros est prévue pour la réfection de la salle des fêtes courant 2019.

Jurés d'assises : Il est procédé au tirage des jurés d'assises de façon aléatoire d'après la liste électorale.

Prochain Conseil le jeudi 27 avril 2017 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.